

Suivi de carrière des enseignants-chercheurs — Session 2021

Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs est réalisé par le Conseil national des universités (CNU). Il se fonde sur un rapport d'activité établi par l'enseignant-chercheur. Les établissements peuvent prendre en considération ce suivi de carrière en matière d'accompagnement professionnel. Le dispositif du suivi de carrière a été généralisé en 2018 à tous les établissements chaque année, mais pour les enseignants-chercheurs appartenant à des sections du CNU sélectionnées préalablement pour chaque établissement.

Pour la session 2021 du suivi de carrière, 963 universitaires « prioritaires » ont déposé un dossier sur les 4 610 recensés, soit un taux de participation de 21 %. En outre, 353 universitaires non concernés par le suivi de carrière de 2021, dits « non prioritaires », ont déposé un dossier. Au total, 1 316 enseignants-chercheurs ont donc participé au dispositif. 29 % des dossiers n'ont cependant pas été examinés par le CNU. Les deux tiers des dossiers ont fait l'objet d'un avis du CNU à destination de l'établissement. La moitié d'entre eux suggèrent aux établissements la mise en œuvre d'actions. Ces avis ont pour objectif d'aider les universitaires à améliorer le déroulement de leur carrière ou à pallier leurs difficultés professionnelles.

Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

Après 4 années d'expérimentation (2013-2016) et après avoir été étendu en 2017 à tous les universitaires affectés dans les établissements de la vague C, la CPU (Conférence des présidents d'université), la CP-CNU (Commission permanente du Conseil national des universités) et la DGRH du MESRI (Direction générale des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) se sont accordées pour **généraliser le suivi de carrière à partir de la campagne de 2018 à tous les établissements. Chaque année, pour un établissement donné, les enseignants relevant de quelques sections du CNU sont préalablement sélectionnés.**

Au terme de cinq années, l'ensemble des sections de tous les établissements aura été couvert par le dispositif. L'objectif est de faciliter la mise en place d'une procédure d'accompagnement des enseignants-chercheurs. Pour ce faire, les établissements proposent aux agents en difficulté de rencontrer les personnels susceptibles de les aider.

Pour la session 2021, le dispositif concerne les enseignants-chercheurs dits « universitaires » :

- nommés depuis plus de 5 ans dans le corps (c'est-à-dire ceux nommés avant le 1^{er} janvier 2016) ;
- qui partiront à la retraite dans plus de

quatre ans (soit les agents âgés de moins de 62 ans en 2021) ;

- qui n'ont pas bénéficié d'un avancement de grade au cours des 5 dernières années (lors des sessions 2016-2020).

Les enseignants-chercheurs concernés par le dispositif sont dits « **prioritaires** ». Les enseignants-chercheurs qui ne sont pas concernés par la campagne de suivi — c'est-à-dire les « **non prioritaires** » — peuvent également déposer un dossier s'ils le souhaitent.

Une fois que les enseignants-chercheurs ont déposé dans l'application ALYA du portail GALAXIE leur dossier qui retrace l'ensemble de leurs activités, le CNU a pour mission d'émettre un **avis pour l'établissement** (également visible par l'enseignant-chercheur) et un **avis seulement visible par l'enseignant-chercheur**. L'avis pour l'établissement peut suggérer de mettre en œuvre **des mesures d'accompagnement professionnel** adaptées à chaque enseignant-chercheur.

Une faible participation, mais en hausse en 2021

Pour la session 2021 du suivi de carrière, 963 universitaires dits « prioritaires » ont déposé un dossier sur les 4 610 recensés, soit un taux de participation de 20,9 %. Cette année, le taux de participation a



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux
e-ISSN 2740-8787

augmenté, après une diminution constante depuis 2017 (figure 1).

L'appartenance disciplinaire des universitaires « prioritaires » explique en partie la participation ou non au suivi de carrière.

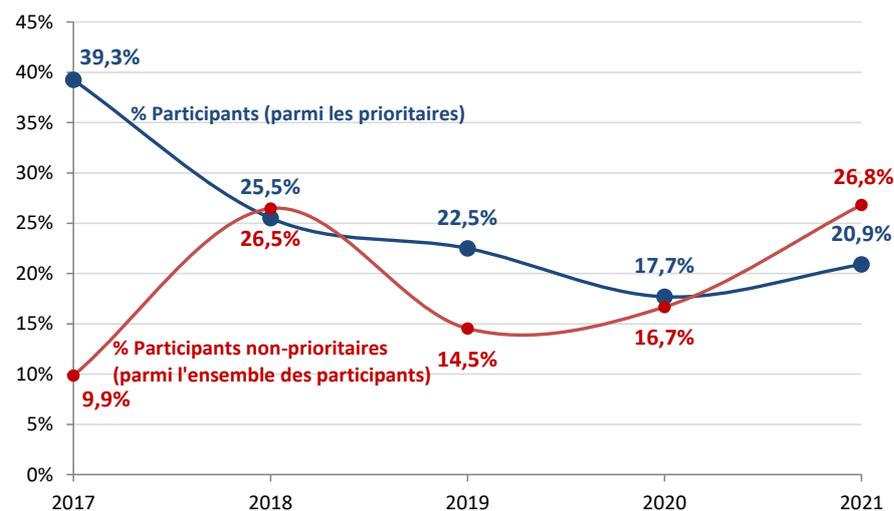
Quasiment toutes les sections du CNU des grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines, majoritairement défavorables au suivi de carrière, n'ont pas rendu d'avis (à l'exception des sections 16, 21, 74 et 76) contrairement à celles des Sciences-Techniques et de la Pharmacie qui, elles, sont majoritairement favorables au dispositif. Seules les sections 25, 26, 37, et 64 y sont en effet défavorables. Les sections 29 et 60 ont cependant envoyé leurs avis uniquement aux enseignants-chercheurs concernés, empêchant ainsi les établissements de mettre en œuvre d'éventuelles mesures.

En parallèle, la participation dans les grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines (respectivement de 11 % et de 8 %) est nettement inférieure à celle observée en Sciences-Techniques (29 %) et qu'en Pharmacie (40 %). Le positionnement des sections du CNU vis-à-vis du suivi de carrière a donc certainement un impact sur la participation des enseignants-chercheurs (figure 2).

Par conséquent, les établissements composés structurellement d'un nombre relativement important d'enseignants-chercheurs « prioritaires » au suivi de carrière qui relèvent des Sciences-Techniques et de la Pharmacie ont en moyenne une proportion de participants au dispositif supérieure à celle des établissements où sont affectés des universitaires relevant majoritairement des Lettres-Sciences humaines ou du Droit-Économie-Gestion. Par exemple, les taux de participation des universités à dominante scientifique (36 %) et des écoles d'ingénieur (30 %) sont nettement supérieurs à ceux des établissements spécialisés dans le tertiaire (4 % dans les universités de Lettres-Sciences humaines et les IEP ; 2 % dans les universités de Droit-Économie) (figure 3).

Il y a en outre une variabilité des taux de participation au suivi de carrière d'un

① Proportion de participants au suivi de carrière depuis 2017



Source : MESRI DGRH A

établissement à l'autre au sein d'une même typologie, traduisant ainsi un « effet établissement ».

Le niveau de participation des universitaires au suivi de carrière peut également s'expliquer par le comportement des établissements. Depuis la mise en œuvre du dispositif, chaque année, moins d'une dizaine d'établissements indiquent sur l'application ALYA des mesures d'accompagnement à la suite des avis rendus par les sections du CNU qui participent au suivi de carrière. Or, l'absence de réponse des établissements décourage certainement des universitaires de déposer leur dossier.

27 % des participants au suivi de carrière ne sont pas « prioritaires »

Outre la participation de 963 universitaires « prioritaires » au suivi de carrière, 353 universitaires « non prioritaires » ont déposé un dossier. Un tiers d'entre eux relèvent de sections du CNU défavorables au suivi de carrière, ce qui témoigne d'un intérêt des enseignants-chercheurs pour ce dispositif.

Au total, 1 316 enseignants-chercheurs ont donc participé au dispositif, dont 26,8 % de « non prioritaires ».

Il pourrait s'agir d'enseignants-chercheurs qui souhaitent disposer d'un accompagnement afin de parfaire certains volets de leurs activités, notamment en vue d'une demande d'avancement ou du dépôt d'une candidature à la prime d'encadrement doctoral et de

recherche (PEDR). Il pourrait également s'agir d'agents en difficulté professionnelle à la recherche d'une aide de leur section CNU et/ou de leur établissement.

63 % des dossiers déposés ont reçu des avis du CNU à destination des établissements

Parmi les 54 sections du CNU comportant des participants, « prioritaires » ou non, 24 ont délivré des avis à destination des établissements sur tous les dossiers qui leur ont été transmis.

Au total, 63 % des dossiers ont reçu un avis destiné à l'établissement (également visible par le participant), soit 833 dossiers sur les 1 316 déposés.

Par ailleurs, 8 % des dossiers ont reçu des avis qui n'ont été envoyés qu'aux enseignants-chercheurs concernés.

29 % des dossiers n'ont donc pas été examinés par le CNU.

- Parmi les dossiers que nous avons pu consulter (près de 800 ont été renseignés sur l'application ALYA), la moitié ne suggèrent aucune action à mettre en œuvre. Ils indiquent fréquemment que l'enseignant-chercheur remplit correctement ses missions. Ils peuvent aussi adresser des encouragements, voire louer la qualité d'un dossier.

- Selon notre analyse, près d'un tiers des avis consultables suggèrent la mise en œuvre d'actions « différenciées », c'est-à-dire relatives uniquement à l'universitaire concerné.

② Universitaires participant au suivi de carrière en 2021 selon la section du CNU

Section CNU	Prioritaires	Participants prioritaires	% Participants (parmi les prioritaires)	Participants non-prioritaires	% Non-prioritaires (parmi l'ensemble des participants)	Nombre total de participants (prioritaires et non-prioritaires)	Dossiers ayant reçu un avis pour l'établissement (visible par le candidat)	% Dossiers ayant reçu un avis (parmi le total des participants)
1 - Droit privé et sciences criminelles	189	28	15%	8	22%	36	0	0%
2 - Droit public	153	11	7%	7	39%	18	0	0%
3 - Histoire du droit et des institutions	28	3	11%	2	40%	5	0	0%
4 - Science politique	48	3	6%	2	40%	5	0	0%
5 - Sciences économiques	136	10	7%	10	50%	20	0	0%
6 - Sciences de gestion	174	28	16%	4	13%	32	0	0%
7 - Sciences du langage	68	4	6%	3	43%	7	0	0%
8 - Langue et littérature anciennes	22	1	5%	0	0%	1	0	0%
9 - Langue et littérature françaises	53	4	8%	2	33%	6	0	0%
10 - Littératures comparées	13	0	0%	0	-	0	-	-
11 - Lang. et litt. anglaises et anglo-sax.	219	9	4%	3	25%	12	0	0%
12 - Lang. et litt. germaniques et scand.	45	7	16%	2	22%	9	0	0%
13 - Langues et littératures slaves	13	1	8%	0	0%	1	0	0%
14 - Langues et littératures romanes	106	9	8%	1	10%	10	0	0%
15 - Langues et littératures (autres)	24	0	0%	2	100%	2	0	0%
16 - Psychologie	151	16	11%	5	24%	21	21	100%
17 - Philosophie	25	1	4%	0	0%	1	0	0%
18 - Arts (plastiques, musique...)	36	1	3%	2	67%	3	0	0%
19 - Sociologie, démographie	77	7	9%	7	50%	14	0	0%
20 - Anthropologie, ethnologie...	22	3	14%	0	0%	3	0	0%
21 - Histoire et civ. (mondes anciens)	46	7	15%	3	30%	10	10	100%
22 - Histoire et civ. (mondes modernes)	78	6	8%	5	45%	11	0	0%
23 - Géographie physique, humaine...	65	2	3%	4	67%	6	0	0%
24 - Aménagement de l'espace, urba.	22	5	23%	0	0%	5	0	0%
25 - Mathématiques	156	17	11%	3	15%	20	0	0%
26 - Mathématiques appliquées	238	59	25%	11	16%	70	0	0%
27 - Informatique	274	24	9%	23	49%	47	47	100%
28 - Milieux denses et matériaux	84	21	25%	5	19%	26	26	100%
29 - Constituants élémentaires	38	12	32%	5	29%	17	0	0%
30 - Milieux dilués et optique	29	6	21%	6	50%	12	12	100%
31 - Chimie théorique, physique	116	39	34%	10	20%	49	49	100%
32 - Chimie organique, inorganique	135	61	45%	12	16%	73	73	100%
33 - Chimie des matériaux	83	33	40%	15	31%	48	48	100%
34 - Astronomie, astrophysique	23	6	26%	10	63%	16	16	100%
35 - Structure et évolution de la Terre	65	16	25%	5	24%	21	21	100%
36 - Terre solide	48	18	38%	10	36%	28	28	100%
37 - Météorologie, océanographie	18	6	33%	2	25%	8	0	0%
60 - Mécanique, génie civil	178	59	33%	25	30%	84	0	0%
61 - Génie informatique, signal	164	49	30%	19	28%	68	68	100%
62 - Énergétique, génie des procédés	154	51	33%	17	25%	68	68	100%
63 - Électronique, optronique	149	40	27%	21	34%	61	61	100%
64 - Biochimie et biologie moléculaire	125	50	40%	13	21%	63	0	0%
65 - Biologie cellulaire	108	54	50%	19	26%	73	73	100%
66 - Physiologie	59	26	44%	6	19%	32	32	100%
67 - Biologie des populations, écologie	96	35	36%	6	15%	41	41	100%
68 - Biologie des organismes	47	12	26%	3	20%	15	15	100%
69 - Neurosciences	21	9	43%	7	44%	16	16	100%
70 - Sciences de l'éducation	89	7	8%	5	42%	12	0	0%
71 - Sciences de l'info. et de la com.	40	1	3%	0	0%	1	0	0%
72 - Épistémologie, hist. des sciences	6	1	17%	0	0%	1	0	0%
73 - Cultures et langues régionales	2	0	0%	0	-	0	-	-
74 - STAPS	61	8	13%	6	43%	14	14	100%
76 - Théologie catholique	0	0	-	1	100%	1	1	100%
77 - Théologie protestante	0	0	-	0	-	0	-	-
85 - Sciences physico-chimiques	59	20	34%	5	20%	25	25	100%
86 - Sciences du médicament	73	33	45%	6	15%	39	39	100%
87 - Sciences biologiques	59	24	41%	5	17%	29	29	100%
TOTAL	4 610	963	20,9%	353	26,8%	1 316	833	63%

Code couleur : grande discipline du Droit-Économie-Gestion ; des Lettres-Sciences humaines ; des Sciences-Techniques ; et de la Pharmacie.

Source : MESRI DGRH A

③ Universitaires participant au suivi de carrière en 2021 selon le type d'établissement

Typologie d'établissement	Prioritaires	Participants prioritaires	% Participants (parmi les prioritaires)	Participants non-prioritaires	% Non-prioritaires (parmi l'ensemble des participants)	Nombre total de participants (prioritaires et non-prioritaires)	Dossiers ayant reçu un avis pour l'établissement (visible par le candidat)	% Dossiers ayant reçu un avis (parmi le total des participants)
Univ. Pluridisciplinaires & Santé	2 602	549	21%	217	28%	766	565	74%
Univ. Pluridisciplinaires hors Santé	576	122	21%	42	26%	164	55	34%
Univ. Scientifiques	473	170	36%	40	19%	210	140	67%
Univ. Tertiaires Droit-Economie	167	3	2%	11	79%	14	6	43%
Univ. Tertiaires Lettres-Sc.-Humaines	407	18	4%	8	31%	26	1	4%
Ecoles d'Ingénieur	283	86	30%	32	27%	118	61	52%
Instituts d'Etudes Politiques (IEP)	28	1	4%	0	0%	1	0	0%
Autres établissements	74	14	19%	3	18%	17	5	29%
TOTAL	4 610	963	20,9%	353	26,8%	1 316	833	63%

Source : MESRI DGRH A

30 % de ces avis demandent de soutenir les enseignants-chercheurs pour la préparation de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), notamment en accordant des CRCT. 25 % des avis conseillent de ne pas entraver les carrières des enseignants-chercheurs avec des charges d'enseignement ou des tâches administratives trop lourdes. 20 % demandent de permettre aux universitaires concernés d'accéder à des responsabilités collectives, notamment en facilitant l'encadrement de doctorants.

Les avis restants proposent notamment de les aider à s'investir dans une activité de recherche, notamment par le rattachement à un nouveau laboratoire, ou d'accorder des promotions, en ouvrant des postes de PR et sous la forme d'avancements de grade.

- Environ un quart des avis consultables suggèrent la mise en œuvre d'actions « **génériques** », c'est-à-dire au niveau de l'ensemble de l'établissement d'affectation de l'universitaire ayant reçu l'avis.

Ils proposent principalement de veiller à ne pas surcharger les enseignants-chercheurs d'heures complémentaires pour ne pas nuire à leurs activités de recherche, de renforcer l'effectif des personnels enseignants et administratifs afin de soulager les enseignants-chercheurs et d'assurer un soutien financier en équipements divers (ordinateurs, locaux...). ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le suivi de carrière a été mis en place par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Il remplace l'évaluation quadriennale introduite par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Il est réalisé par le Conseil national des universités (CNU).
- Les enseignants-chercheurs concernés par le suivi de carrière sont les « universitaires » dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

En savoir plus

Tourbeaux J. (2021), « Les mesures d'accompagnement mises en œuvre par les établissements dans le cadre des campagnes de suivi de carrière des enseignants-chercheurs 2017-2019 », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, mars 2021.

Tourbeaux J. (2021), « Prime d'encadrement doctoral et de recherche – Session 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 1.

Pépin C. (2021), « L'avancement de grade des enseignants-chercheurs. Promotions nationales et locales – Bilan de la campagne 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 3.

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 9.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>